

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2016

TRANSPARENCE, LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET MODERNISATION DE LA VIE
ÉCONOMIQUE - (N° 4045)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 253

présenté par
M. Pancher

ARTICLE 13

Compléter l'alinéa 27 par les mots :

« ainsi qu'un bilan des activités menées pour chaque client ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'ajout des bilans client par client vise à mettre les représentants d'intérêts et les cabinets de lobbying professionnels sur un pied d'égalité quant au reporting que les représentants doivent faire sur leurs activités d'influence.